solde : 1869,06 €
Monsieur le Maire propose une subvention de 200 €.
Proposition acceptée à l'unanimité.

6) Subvention pour le Comité des Fêtes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité des Fêtes dans lequel le président demande l'installation d'une prise de courant et une aide de 500 €. Monsieur le Maire et les membres du Conseil souhaitent prendre connaissance de leur bilan financier avant de se prononcer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de reporter la décision au prochain Conseil Municipal.

Décision adoptée par les membres du Conseil Municipal.

6) Rappel sur les formations organisées par la Maison des Maires

Monsieur le Maire rappelle que toutes les formations organisées par la Maison des Maires ne sont pas gratuites mais payantes, facturées à la commune.

7) <u>Vice Présidence de la future Communauté de Communes</u>

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur le président de la Communauté de Communes des 2 Rives, M.VERNE, ce soit lui, Jean-Luc PADIOLLEAU, qui soit désigné comme vice-président.

8) <u>Achat de la parcelle à M.RAGUIDEAU (chemin donnant accès au château depuis la RD</u> 75)

M.GOHIER présente le projet d'achat, par la commune, d'un chemin privé appartenant à M.RAGUIDEAU.

Ce chemin est utilisé plus spécialement lors de la fête communale, la fête du pain, en septembre. Une location est alors perçue par le propriétaire.

M.GOHIER propose un achat à raison de 2 ou 3 € le M2, il doit rencontrer M.RAGUIDEAU prochainement.

Les membres du Conseil Municipal décident de suivre ces négociations et d'en reparler lors du prochain conseil municipal.

9) Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différentes composantes qui constituent le projet ministériel intitulé : Réforme des rythmes scolaires.

Puis il présente les deux emplois du temps scolaires validés par le conseil d'école du RPI Montreuil-en-Touraine / Neuillé-le-Lierre. Chaque commune possède son emploi du temps en corrélation avec l'âge des enfants scolarisés (Neuillé-le-Lierre : primaires ; Montreuil-en-Touraine : maternelles) et qui prend en compte les impératifs d'un transport scolaire.

Ces rythmes scolaires seront proposés à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.

10) Délibération pour report des résultats 2012, service assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de combler le déficit en investissement du service assainissement en prenant 14187,71 € sur le compte 1068. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter ce report de résultats 2012, d'un montant de 14187,71 € en investissement du service assainissement.

Le prochain Conseil Municipal a été fixé au 20 décembre 2013, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15'.

Le Maire

Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux